

GESTION DES CAS COVID-19

Les directives ci-dessous s'appliquent au personnel adulte et aux cadets situés dans des établissements militaires de la 2 Div Ca et de la 3ERE. Les directives s'appliquent au personnel temps plein, CC/Esc, PISC, cadets.

Les cas survenant dans un milieu autre que le milieu militaire doivent être gérés en conformité avec les [règles provinciales](#) et les autres directives émises par le Programme des cadets et l'URSC Est. Le Programme des cadets n'est pas considéré comme une activité essentielle.

CAS POSITIF COVID-19 OU SUSPECTÉ D'ÊTRE POSITIF (symptomatique ou asymptomatique)

	Peu importe le nombre de doses de vaccin
Isolement cas positif symptomatique ou asymptomatique	<p>7 jours à compter du début des symptômes (jour 1) ou du test positif si asymptomatique.</p> <p>Le personnel F rég, F rés en service de classe B <u>plus de 180 jours</u> doit aviser la ligne infectieuse du 41 C Svc S au 514 346-3113 ou à 41CSvcSFCLigne-Infectieuse@forces.gc.ca (indiquez un numéro de téléphone que vous pouvez être joint)</p>
Retour au travail après...	<p>Peut sortir d'isolement après 7 jours si absence de vomissement, diarrhée ou fièvre depuis 24 hres et amélioration générale des symptômes. L'absence de toux n'est pas un critère.</p> <p>Port du masque en tout temps et éviter les contacts étroits pendant les 3 jours suivants (jour 8, 9 et 10) (ex : repas).</p> <p>La C de C peut choisir un isolement moindre. Le port du masque est requis en tout temps et éviter les contacts étroits pendant les jours suivants, à concurrence de 10 jours.</p>
Isolement avec symptômes, mais test rapide négatif	<p>Faire deux tests rapides à 24 heures d'intervalle. Si les deux tests sont négatifs, peut sortir d'isolement après 24 heures sans fièvre, vomissement ou diarrhée. Port du masque pour la durée des symptômes.</p>
Personne avec symptôme ne voulant pas se faire tester	<p>Considérer comme un cas positif.</p>

CONTACT (aucune distinction dans le type de contact)

La chaîne de commandement URSC Est est responsable d'établir les lignes directrices quant à la gestion des personnes ayant été en contact avec un cas positif. Les membres du Programme des cadets doivent éviter d'être un vecteur de transmission.

Après analyse de la situation et de l'environnement de travail, le membre ne devrait pas prendre part aux activités du Programme des cadets si sa présence n'est pas essentielle au bon déroulement. Le télétravail/présence en virtuel devrait être priorisé lorsque cela est possible.

	Peu importe le type de contact
Si aucun isolement	<p>Autosurveillance des symptômes pendant 14 jours. Porter le masque en compagnie d'autres gens.</p>
Si isolement	<p>Personnel permanent URSC Est : le chef de section est responsable d'effectuer l'analyse de la situation et d'émettre des consignes en lien avec l'isolement ou la présence au travail.</p> <p>CC/Esc : cas doit être rapporté à l'O Entr Z qui, selon les consignes émises par le Cmdt S, indiquera les mesures à prendre.</p>

VACCIN BIVALENT (protection contre les variants Omicron et Delta)

Vous êtes admissible à une dose de vaccin lorsque :

- Intervalle de six mois depuis la dernière dose de vaccin, peu importe que ce soit Moderna ou Pfizer, ou
- Intervalle de six mois depuis le moment où vous avez été infecté par la COVID-19 si vous avez reçu trois doses ou plus de vaccin.

QUESTIONS / RENSEIGNEMENTS